



Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à
Danford Lake dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood

Mémoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Préparé par

Réjean Carle, maire de Bouchette et président du comité sur l'hygiène du milieu

Catherine Lussier, ing. jr, M.Env., chef de service de l'hygiène du milieu

Kimberley Mason, stagiaire du service de l'hygiène du milieu

Pierre Rondeau, préfet

Gracefield, le 5 juin 2007

Introduction

La Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau est située dans le nord de la région administrative de l'Outaouais et s'étend sur 13 594 km². Les routes 117, 301 et 105 y permettent l'accès. Un total de 20 518 citoyens résident dans les 17 municipalités locales, cinq territoires non organisés et deux communautés algonquines. Trois de ces municipalités (Cayamant, Kazabazua et Low) partagent leurs frontières avec la municipalité d'Alleyn-et-Cawood, située dans la MRC de Pontiac. Les municipalités de Kazabazua et de Low sont directement localisées sur le trajet qu'emprunteraient les camions de déchets prévus par le projet.

Par la présente, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau donne suite à sa participation à la première partie de l'audience portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood en présentant ce mémoire décrivant sa position concernant le projet.

Situation actuelle et orientations en gestion de matières résiduelles

Le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau compte une douzaine de dépôts de tranchée et un lieu d'enfouissement sanitaire qui sont tous gérés par des municipalités locales. L'entrée en vigueur du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) annonce la fermeture de tous ces lieux d'élimination d'ici janvier 2009.

Parmi les orientations du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC, entré en vigueur le 26 octobre 2006, notons le désir de « décourager la création d'un méga-LET régional sur notre territoire ou sur celui d'une autre MRC de la région de l'Outaouais en mettant de l'avant des solutions plus durables telles que le tri-compostage et la gazéification qui permettent de minimiser ou d'enrayer le recours à l'enfouissement » (orientation n° 5).

La motivation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau étant essentiellement d'atteindre les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008, tout en maintenant deux voies de collecte. En effet, l'implantation d'une troisième voie de collecte pour les matières putrescibles impliquerait des coûts tant pour les citoyens que pour l'environnement, coûts imputables à la collecte et au transport, que nous ne sommes pas prêts à assumer.

Après l'implantation en 2005 d'un système de gestion intégrée des boues de fosses septiques incluant la collecte systématique de toutes les boues de fosses septiques générées sur son territoire (plus de 13 000 m³ par année) et la construction et l'opération d'un Centre de traitement à l'avant-garde, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau cherche à préserver son rôle de précurseur en matière

de préservation de l'environnement et mettant de l'avant des solutions novatrices pour la gestion des matières résiduelles.

À titre d'exemple, la production d'éthanol à partir des matières résiduelles d'origine domestique et forestière serait une excellente manière de valoriser la biomasse tout en palliant aux défis économiques que vit la région en raison de la crise forestière. Mentionnons par ailleurs que le gouvernement canadien a annoncé cette année son intention d'exiger qu'à compter de 2010, tous les carburants soient composés d'au moins 5 % de carburant renouvelable. Cette priorité gouvernementale est également appuyée par la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui propose une mesure semblable et qui stipule que « La valorisation de la biomasse forestière et agricole et des déchets urbains sera privilégiée plutôt que la filière du maïs-grain. Bien que technologiquement plus difficile, elle est environnementalement et économiquement plus rentable pour le Québec ».

Démarche régionale d'implantation d'une technologie de valorisation des matières résiduelles

Croyant que la gestion des matières résiduelles doit se faire dans une perspective de développement durable, en suivant un modèle qui cadre avec les orientations de son PGMR, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuit ses efforts en vue de l'implantation d'une technologie alternative à l'élimination des déchets ultimes. La table des maires soutient les efforts de concertation régionale déployés par son service d'hygiène du milieu.

Le 20 novembre 2006, la Table des préfets de l'Outaouais a mandaté un groupe de travail pour analyser les variables relatives à l'étendue des territoires des MRC et des coûts de transport, la recherche d'une masse critique de matières résiduelles et les choix technologiques (TPO-048). Le comité ad hoc ainsi créé s'est réuni à sept reprises entre le 29 novembre 2006 et le 6 mars 2007. Un rapport préliminaire a ensuite été présenté à la Table des préfets de l'Outaouais le 14 mars 2007.

Lors de son comité plénier du 15 mai 2007, la Ville de Gatineau a reconnu que « la Table des préfets de l'Outaouais constitue le forum régional de discussion des dossiers de régionalisation de la gestion des matières résiduelles » (CP-TPE-2007-033). Elle a par ailleurs formulé plusieurs recommandations, dont celle de demander à chaque préfet de déposer une « liste des différents dossiers pour lesquels il est prêt à considérer une régionalisation » et d'adopter « un plan d'action triennal pour le traitement des différents dossiers retenus en vue d'une régionalisation de la gestion » (CP-TPE-2007-036). Mentionnons en terminant que la Ville de Gatineau a également formulé une recommandation visant à confirmer que la Ville soumet cinq dossiers en vue d'une éventuelle régionalisation, dont celui de l'« analyse de la meilleure solution pour l'élimination du déchet ultime » (CP-TPE-2007-037).

La Table des préfets de l'Outaouais discutera du sujet de régionalisation du dossier de la gestion des matières résiduelles lors de sa prochaine rencontre qui aura lieu le 11 juin 2007.

Conclusion

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau n'est pas contre la sécurisation des lieux d'enfouissement, mais nous croyons que les matières organiques à l'origine des nuisances environnementales (biogaz et lixiviat) ne devraient pas se retrouver dans ces lieux de stockage que sont nos décharges communément nommées lieux d'enfouissement et erronément nommées lieux d'élimination. En effet, cacher nos déchets c'est passer la facture aux générations futures ce qui est inadmissible étant donné que des technologies alternatives sont disponibles. Par ailleurs, nous croyons qu'il est impératif de considérer l'ensemble des matières résiduelles à gérer et non pas de travailler en silo et ne considérer que les déchets ultimes.

Comme toutes les MRC du Québec, notre MRC doit implanter des mesures visant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 dont l'un des objectifs les plus ambitieux est de valoriser 60 % des matières putrescibles. Pour des raisons économiques et environnementales reliées au transport, nous privilégions l'implantation de technologies permettant d'éviter le recours à la collecte à trois voies. Ces technologies permettent en outre de minimiser ou enrayer le recours à l'élimination. L'étude de l'implantation de ces technologies fait partie du travail de régionalisation du dossier de la gestion des matières résiduelles en cours dans la région de l'Outaouais par l'entremise de la Table des préfets de l'Outaouais.

Mentionnons par ailleurs que les municipalités de la MRC privilégient la gestion publique des matières résiduelles. Par ailleurs, il va de soi que l'éventuelle ouverture d'un LET ne garantirait pas que les déchets ultimes de la MRC y seraient acheminés puisque d'une part la MRC rechercherait une solution correspondant mieux à ses orientations et que d'autre part, les municipalités devraient procéder, conformément à la loi, par appel d'offres.

Par conséquent et étant donné les travaux en cours avec les autres MRC de l'Outaouais ainsi que la ville de Gatineau, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ne peut pas appuyer le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alleyne-et-Cawood.